

Outil au service de la prévisibilité, les clauses attributives de compétence internationale sont l'objet de solutions parfois incertaines.

Il en va ainsi de l'instabilité jurisprudentielle relative aux clauses asymétriques ou à l'application des clauses attributives de compétence en présence de dommages résultants d'ententes ou d'abus de position dominante. Mais est également en cause l'efficacité des clauses lorsque l'action est portée devant un juge non élu, obligeant à s'interroger sur les moyens de lutter contre leur violation. Il faut aussi évoquer l'articulation des régimes relatifs à ces clauses, notamment celui posé par le règlement Bruxelles I refondu et les autres cadres normatifs (conventions internationales spécifiques, instruments de protection des droits fondamentaux, etc.). Enfin, de nouveaux champs d'examen s'ouvrent encore en rapport avec la protection des données personnelles ou avec les *Masters agreements ISDA*.

L'objet de ce colloque est donc de permettre, à travers l'intervention d'universitaires français et étrangers, de remettre un peu d'ordre au sein du régime des clauses attributives de compétence.

*

Colloque de l'université Paris 2 organisé par le Pr. Malik Laazouzi au sein du Centre de droit international privé et du commerce international.

Inscription souhaitée avant le 8 novembre auprès de :

Madame Laurence Tacquard
Centre de droit international privé et du commerce international
12 place du Panthéon - 75231 Paris 05
Courriel : laurence.tacquard@u-paris2.fr
Téléphone : +33 (0)1 44 41 56 01



CRDI

CENTRE DE RECHERCHE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les clauses attributives de compétence internationale : *de la prévisibilité au désordre*

Colloque

JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

Salle des Conseils
2^e étage, escalier M
Université Paris 2 - Panthéon-Assas
12 place du Panthéon –
75 005 Paris

8h30 Accueil du public
9h Ouverture
Malik LAAZOUZI, Professeur à l'université Paris 2 – Panthéon-Assas

I. L'attribution de compétence au juge élu : quelques facteurs de désordre

A. À propos de quelques incertitudes

Sous la présidence de Monsieur Bertrand ANCEL
professeur émérite, université Paris 2 – Panthéon-Assas

9h10 *Les exigences du droit de l'Union relative aux clauses d'élection de for. Retour sur un conflit de normes*
Jeremy HEYMANN, professeur à l'université Jean Moulin – Lyon 3

9h30 *Les clauses d'élection de for à l'épreuve des droits fondamentaux*
Ludovic PAILLER, professeur à l'université Jean Moulin – Lyon 3

9h50 *L'élection de for en matière bancaire et financière. Tendances récentes*
Caroline KLEINER, professeur à l'université Paris Descartes

10h10 *Election de for et protection des données personnelles*
Fabienne JAULT, professeur à l'université de Versailles Saint Quentin, Paris Saclay

10h30 Questions
10h45 Pause (15 minutes)

B. Les limites à l'efficacité de la clause d'élection de for

Sous la présidence de Madame Hélène GAUDEMET-TALLON
professeur émérite, université Paris 2 – Panthéon-Assas

11h *L'imprévisibilité du for élu*
Edouard TREPPOZ, professeur à l'université Jean Moulin – Lyon 3

11h20 *L'imprévisibilité de la matière couverte*
Sabine CORNELOUP, professeur à l'université Paris 2 – Panthéon-Assas

11h40 *L'incidence du déséquilibre des forces entre parties non réputées faibles*
Cyril NOURISSAT, professeur à l'université Jean Moulin – Lyon 3

12h *Le champ personnel des clauses d'élection de for*
Marie-Elodie ANCEL, professeur à l'université Paris-Est Créteil

12h20 Questions
12h35-14h00 Déjeuner libre

14h II. La protection perfectible de la compétence du juge élu

A. La prévention des atteintes à la compétence du juge élu

Sous la présidence de Madame Marie-Laure NIBOYET
professeur émérite, université Paris Nanterre

14h *La protection de la compétence du juge élu et ses limites*
Samuel FULLI-LEMAIRE, professeur à l'université de Strasbourg

14h20 *L'action déclaratoire relative à la compétence internationale du juge élu*
François MAILHÉ, professeur à l'université de Picardie Jules Verne

14h40 *La circulation du jugement déclaratoire sur la compétence du juge élu*
Eva LEIN, professeure à l'université de Lausanne

15h Questions
15h15 Pause (15 minutes)

15h30 B. La sanction des atteintes à la compétence du juge élu

Sous la présidence de Monsieur Dominique FOUSSARD
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

15h50 *Les mécanismes injonctifs protecteurs de l'autorité juridictionnelle élue. Point de vue anglais*
Renato NAZZINI, professeur au King's College London

16h10 *Les mécanismes injonctifs. Rétrospective et nouvelles perspectives*
Sandrine CLAVEL, professeur à l'université de Versailles Saint Quentin, Paris Saclay

16h30 *Les actions indemnitaires sanctionnant la violation de l'attribution de compétence*
David SINDRES, professeur à l'université d'Angers

16h50 *Le refus d'accueillir la décision d'un juge non élu*
Sylvain BOLLÉE, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, université Paris 1

17h10 Questions
17h30 Fin des travaux